

La Constitution

sortes de choses à l'extérieur de la Chambre, mais je n'aurais pas cru qu'à l'intérieur même de la Chambre, nous verrions une initiative visant à morceler le pays et à briser un gouvernement central fort.

La constitution est souple, ce qui est à la fois utile et nécessaire. Cependant, cela présente aussi des inconvénients pour un pays aussi étendu et diversifié. Notre pays se compose de personnes venues de toutes les parties du globe. Elles ont des besoins et des aspirations différents. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique et un gouvernement central fort ont bien servi le pays pendant plus de 100 ans. Bien sûr, il est nécessaire d'apporter des modifications de temps en temps, ce qui fut fait selon les besoins des gens de différentes régions et de différentes provinces.

La constitution est plus qu'un écrit. C'est un ensemble de relations entre les gouvernements et entre le gouvernement fédéral et la population. Le pays a crû et s'est développé au cours des 111 dernières années. En 1867, notre constitution prévoyait une structure centralisée, mais depuis il y a eu une érosion graduelle du pouvoir fédéral, à mesure que cela est devenu souhaitable et nécessaire dans l'intérêt des différentes provinces.

Le partage du pouvoir a oscillé. Le gouvernement fédéral s'est approprié le pouvoir quand il était nécessaire de le faire dans l'intérêt de la sécurité nationale, durant la Deuxième Guerre mondiale, par exemple. Cependant, le gouvernement central n'a jamais abusé de son pouvoir.

M. Whittaker: Oh.

M. Andres: Le pouvoir du gouvernement central est entre les mains de la population canadienne. La raison d'être du gouvernement central est de répondre aux besoins de la population. Nous nous représenterons bientôt devant la population pour lui demander son appui et sa décision. Nous lui demanderons quelles sont ses exigences et quel mandat elle donnera au gouvernement du Canada. Nous voudrions connaître sa volonté concernant les générations futures et l'avenir du pays.

● (1640)

Le processus de changement est imprévisible. La souplesse est nécessaire pour faire face aux circonstances imprévues. Dans toutes les circonstances, le gouvernement actuel a toujours réagi de façon souple et ouverte. Dans un pays aussi étendu que le Canada et où la population est aussi dispersée, on trouve toujours, et avec raison, des allégeances provinciales et locales. Les communautés se serrent les coudes. C'est ce qui a construit notre pays et lui a donné sa force, mais tout cela se fait dans le large ensemble d'un régime fédéral. Nous avons donc encore plus besoin d'un gouvernement central fort, d'un gouvernement national fort, car c'est ce qui a maintenu l'unité du pays. C'est ce qui a permis de construire le pays, et je ne puis comprendre que l'on prétende maintenant qu'il faudrait affaiblir cette force ou diviser cet ensemble. Je ne puis comprendre ceux qui favorisent ici à la Chambre ce genre d'évolution.

Le Canada est une mosaïque. Bien sûr, au milieu d'intérêts nombreux, les uns s'opposent parfois aux autres, mais l'Acte de l'Amérique du Nord britannique incarne les espoirs et les aspirations d'un pays en pleine croissance. Les immigrants sont venus chez nous à la recherche d'aventures, d'un foyer et de la paix. Toutes les aspirations de ces gens se sont traduites par la croissance de notre grand pays. Il a su accueillir des peuples de tous les coins de la terre. Notre pays est assez souple pour

répondre aux aspirations de tous, qu'ils vivent dans l'Est, dans l'Ouest ou dans le Canada du Centre. Les espoirs et les aspirations de tous ont été comblés. Personne n'a jamais été déçu, à l'exception de ceux que quelques politiciens voudraient mener par le bout du nez, en prétendant que tout va mal.

Mais ce pays a tout ce qu'il faut. Beaucoup veulent venir y vivre. Mais nous ne pouvons en admettre que quelques-uns à la fois pour ne pas dissiper les aspirations du reste de la population, a-t-il fallu malheureusement imposer certaines restrictions à la loi de l'immigration. Je suis heureux de voir que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) est présent cet après-midi. Il connaît bien les besoins des gens et les possibilités qui s'offrent et il sait dans quelle mesure il faut réglementer l'immigration, à un moment donné. Cependant, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration tient compte également des besoins de ceux qui passent par de terribles épreuves.

Nous avons un programme destiné aux réfugiés, et en tant que fils de réfugiés qui ont trouvé asile au Canada il y a longtemps déjà et ont pu s'y reconstruire un foyer, je suis fier de prendre la parole à la Chambre. Ce pays représente beaucoup pour ma famille et pour mes enfants. C'est pourquoi j'appuie le programme aux réfugiés du ministre. Le Canada a toujours ouvert ses portes à ceux qui sont dans le besoin, qui sont persécutés ou qui cherchent un foyer ou l'aventure.

Sans un organe national fort, il ne peut y avoir de coordination entre les diverses régions, il nous le faut donc.

Lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été adopté il y a 111 ans, ses auteurs faisaient preuve de vision prophétique. Il reconnaissait les besoins des gens et il a bien servi le peuple pendant plus de 100 ans. Des changements sont survenus bien sûr, et il faut en apporter d'autres aujourd'hui, car les espoirs et les aspirations changent avec le temps. Mais la loi est assez souple pour satisfaire tous ceux qui sont venus au Canada pour y construire un foyer et pour y vivre.

La constitution doit être modernisée. On nous a donc soumis un projet de loi qui vise à renforcer notre pays, à répondre aux besoins des régions et à servir les intérêts des citoyens canadiens. Toute modification constitutionnelle touche tous les Canadiens et j'ai été très heureux de participer dernièrement au débat du projet de loi sur les référendums. Des dangers nous guettent de temps à autre. L'unité de notre pays est en danger. Certains veulent le diviser et je suis heureux que nous puissions étudier un projet de loi sur les référendums, ce qui nous permettra de consulter la population et lui demander son avis sur le type de loi qu'elle souhaite à l'avenir.

Aucune de nos régions ne devrait souffrir des changements constitutionnels. Un député du Parti Crédit Social l'a rappelé tantôt. Jamais dans l'histoire de notre pays une disposition constitutionnelle n'a été conçue pour désavantager un groupe ou une région donnée. On a toujours essayé de traiter équitablement toutes les régions. Nous avons voulu faire preuve d'équité dans tous les programmes intéressant les inégalités régionales de manière à venir en aide aux régions les plus défavorisées.

Je me réjouis d'avoir pu participer tant soit peu au débat cet après-midi.

[Français]

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur le président, je m'empresse de m'adresser à la Chambre sur la motion à l'étude. En effet, je n'en avais pas l'intention, et lorsque je